



Appel à projets PIA

ENERGIES RENOUVELABLES

ÉDITION JUN 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

RD 1000

Ouverture 06/06/2017 – **clôture** 23/10/2017

Pour qui ?	- des entreprises et/ou des entités publiques ou privées conduisant des activités de recherche et de développement. dans le cadre d'un accord de consortium qui n'excède pas cinq partenaires financés - une entreprise, de manière individuelle
Pourquoi ?	L'objectif de cet Appel à projets (AAP) est d'accompagner le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien , ainsi que de projets d' hybridation des différentes sources renouvelables . Il s'inscrit dans la continuité de l'AAP Énergies renouvelables de 2014.
Pour quels projets ?	Cet AAP cible prioritairement des projets dont l'assiette globale est supérieure ou égale à 1,5 M€. Il vise principalement quatre axes : 1/Axe 1 : Hybridation des solutions renouvelables : Centrales EnR électriques hybrides et contrôlables Hybridation pour la production de chaleur 2/ Axe 2 : Photovoltaïque Développement de modules photovoltaïques avancés, Développement et validation d'équipements innovants de fabrication des matériaux, cellules et modules PV, Expérimentation et validation de systèmes photovoltaïques innovants ; Expérimentation et validation de procédés favorisant l'intégration au bâtiment des modules photovoltaïques 3/ Axe 3 : Solaire thermique : Solaire thermique pour le bâtiment, Solaire thermique pour les procédés industriels 4/ Axe 4 : Éolien : Rotor et chaîne électromécanique, Intégration et services, Éolien en mer de forte puissance Les projets portant sur la valorisation de source de froid naturelle peuvent également être déposés.
Quel financement par le PIA ?	L'ADEME propose trois produits de financement pour les entreprises. - Coûts éligibles et retenus > 1 M€, au choix du bénéficiaire : Aides partiellement remboursables composées de 80% d'avances remboursables et 20% de subventions ; Avances remboursables uniquement, avec dans ce cas une bonification du taux d'aide. - Coûts éligibles et retenus < 1 M€ : Subventions. Pour les collectivités locales et assimilées, les établissements publics et assimilés et les organismes de recherche et assimilés, l'aide se fera principalement sous forme de subventions.
Quels critères de sélection ?	Contenu innovant : adéquation avec les priorités du chapitre B; développement de nouveaux produits ou services, à fort contenu innovant et valeur ajoutée, conduisant à une mise sur le marché et à la génération de retombées économiques; Critères d'éco-conditionnalité du projet : Pertinence du projet par rapport aux enjeux environnementaux et énergétiques (éléments de quantification, perspectives de nuisances et de bénéfices...); Qualité du plan d'évaluation environnementale (bilan gaz à effet de serre, bilan énergétique, analyse de cycle de vie...); Impact commercial et financier du projet : Pertinence des objectifs commerciaux; Impact économique et social du projet : Perspectives de création, de développement ou de maintien d'activité pendant et à l'issue du projet pour les principaux bénéficiaires : implantation(s) et chiffre d'affaires concernés, emplois (accroissement, maintien de compétences) et investissements (renforcement de sites industriels), ou consolidation en cas de mutation industrielle; Impact sur les filières industrielles concernées : Pertinence du projet par rapport aux enjeux économiques du secteur (impact sur la filière, Complémentarité avec d'autres projets déjà sélectionnés, notamment dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir influence sur la création d'acteurs plus importants ou plus compétitifs...); Qualité de l'organisation du projet; Impact de l'intervention publique,
Qui contacter ? Où se renseigner ?	
Opérateur de l'État	Contact : M. Raphael GERSON Courriel : aap.enr@ademe.fr Thématique : Axe 1 : Hybridation multi-ENR - Stéphane BISCAGLIA - Mail : stephane.biscaglia@ademe.fr Thématique : Axe 2 : Photovoltaïque - Tristan CARRERE - Mail : tristan.carrere@ademe.fr Thématique : Axe 3 : Solaire thermique - Nadine BERTHOMIEU Mail : nadine.berthomieu@ademe.fr Thématique : Axe 4 : Eolien - Robert BELLINI Mail : robert.bellini@ademe.fr
SGAR Occitanie	Nathalie LAVALT : nathalie.lavault@direccte.gouv.fr Tél : 04 30 63 64 37 - A partir du 3 juillet 2017-Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie : simon.leguil@direccte.gouv.fr ; Tél : 05 34 45 33 96 Hélène Delmotte :SGAR, helene.delmotte@occitanie.gouv.fr
Documents de référence	Voir le cahier des charges : <code>javascript: __doPostBack('ctl00\$z_contenu\$psc_adx_details\$lnk_document_52220','')</code> L'ensemble du dossier : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20ENR2015-137#resultats